

Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Madame Auréline Mari.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Paola Bellaveglia Aillaud, Catherine Josseaux, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 1 – Objet : Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2025
--

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au Comité de Direction, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

DECLARER que le compte de gestion du Budget de l'office d'animation touristique, dressé pour l'exercice 2025 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVER le compte de gestion de l'Office d'animation touristique pour l'exercice 2025

VOTE : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 29 avril 2026

Auréline Mari,
Présidente.

AR Prefecture

006-344600952-20260429-D29804_2026PT1-DE Reçu le 04/05/2026
--



Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Madame Auréline Mari.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Paola Bellaveglia Aillaud, Catherine Josseaux, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 2 – Objet : Approbation du Compte Administratif – Exercice 2025

Le compte administratif 2025 de l'Office d'animation touristique se résume comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Total des Recettes	879 459,00 €
Total des Dépenses	827 362,85 €
Excédent de Clôture 2025	+52 096,15 €
Résultat reporté N-1	+212 325,70 €
Résultat Cumulé	+ 264 421,85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des Recettes	51 978,15 €
Total des Dépenses	72 762,00 €
Déficit de Clôture 2025	-20 783,85 €
Résultat reporté N-1	+30 397,89 €
Résultat Cumulé	+9 614,04 €

Il est proposé au Comité de Direction, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

APPROUVER le compte administratif de l'office d'animation touristique, pour l'exercice 2025 tel que présenté et annexé et conforme au compte de gestion du comptable.

AUTORISER la Directrice de l'Office d'animation touristique, à exécuter la présente délibération, sans délai.

VOTE : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 29 avril 2026

AR Prefecture

006-344600952-20260429-D29_04_2026PT2-DE
Reçu le 04/05/2026

Auréline Mari,
Présidente.



Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Madame Auréline Mari.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Paola Bellaveglia Aillaud, Catherine Josseaux, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 3 – Objet : Affectation des résultats de l' sur Budget Prévisionnel 2026

Après l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025 de l'Office d'Animation Touristique, et constatant que ce dernier présente les résultats suivants :

Section d'exploitation	
Résultat d'exploitation 2025	+52 096,15 €
Résultat antérieur	+212 325,70 €
Résultat cumulé d'exploitation	+264 421,85 €

Section d'investissement	
Résultat d'investissement 2025	-20 783,85 €
Résultat antérieur	+30 397,89 €
Solde d'exécution	+9 614,04 €
Restes à réaliser Recettes	0,00 €
Restes à réaliser Dépenses	0,00 €
Solde des Restes à réaliser 2025	0,00 €
Excédent de financement	+9 614,04 €

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation, et que la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

Affectation sur 2026	
Affectation au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté à l'investissement)	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recette R 001	9 614,04 €
Excédent de fonctionnement reporté R 002	264 421,85 €

Il est proposé au Comité de Direction, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

APPROUVER la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2025 sur le budget de l'Office d'Animation Touristique 2026.

VOTE - POUR à l'unanimité.
AR Prefecture

006-344600952-20260429-D29_04_2026PT3-DE
Reçu le 04/05/2026

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 29 avril 2026

Auréline Mari,
Présidente.



Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Madame Auréline Mari.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Paola Bellaveglia Aillaud, Catherine Josseaux, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 4 – Objet : Approbation du Budget pour l'exercice 2026

Le budget primitif 2026 de l'Office d'Animation Touristique de Roquebrune-Cap-Martin, soumis à l'approbation du Comité de Direction s'inscrit dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du 23 avril 2026.

Le budget 2026 est équilibré en recettes et en dépenses. Les données comprennent l'intégralité de mouvements : opérations réelles, opérations d'ordre ainsi que les reports de résultat.

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES		
Ch	Libellé	VOTE
	DEP.AFFERENTES A L'EXPLOIT.COURANTE DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	650 530.00 198 900.00 27 000.00
	Total des dépenses de gestion des services	876 430.00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES DEPENSES IMPREVUES	30 991.85
	Total des dépenses réelles d'exploitation	907 421.85
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	43 000.00

TOTAL	950 421.85
--------------	-------------------

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES		
Ch	Libellé	VOTE
	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 000.00 80 000.00 590 000.00
	Total des recettes de gestion des services	686 000.00
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	Total des recettes réelles d'exploitation	686 000.00

Total des recettes d'ordre d'exploitation		
--	--	--

AR	Préfecture	686 000.00
006-344600952-20260429	R-002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	264 421.85
Reçu le 04/05/2026	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	950 421.85

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Ch	Libellé	VOTE
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000.00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 614.04
	Total des opérations d'équipement	
Total des dépenses d'équipement		52 614.04
Total des dépenses financières		
	Total des opérations pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement		52 614.04
Total des dépenses d'ordre d'investissement		
TOTAL		52 614.04

Il est proposé propose au Comité de Direction, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

APPROUVER le budget 2026 de l'Office d'Animation Touristique de Roquebrune-Cap-Martin, conformément au document en pièce jointe ;

AUTORISER, la Directrice, ou son représentant, à exécuter la présente délibération sans délai.

VOTE : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 29 avril 2026

Auréline Mari,
Présidente.



AR Prefecture

006-344600952-20260429-D29_04_2026PT4-DE
Reçu le 04/05/2026

Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Madame Auréline Mari.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Paola Bellaveglia Aillaud, Catherine Josseaux, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 5 – Objet : Programmation de la saison 2026 de « Roquebrune C@p Music »

Conformément à la délibération du Comité de Direction en date du 11 février, et afin de s'assurer de la disponibilité des groupes pour un programme cohérent, une présélection a été réalisée parmi les propositions enregistrées.

Le Comité de Direction est donc invité à prendre connaissance de la proposition de programmation en annexe pour la saison 2026 de « Roquebrune C@p Music », ainsi que du budget prévisionnel correspondant.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction, à l'unanimité, approuve le programme proposé, ainsi que le budget prévisionnel annexés.

Le Comité de Direction est également invité à se prononcer sur une participation financière des food-trucks partenaires pour la soirée du 21 juin dans le cadre du week-end de la musique.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une participation financière forfaitaire pour un emplacement permettant la vente de produits de bouche ;
- Décide que ce partenariat fera l'objet d'une convention écrite justifiant l'accord des parties ;
- Fixe à 50 € (cinquante euros) par exposant et par événement le montant forfaitaire de la contribution ;
- Décide de ces contributions seront réclamées par le biais d'avis de sommes à payer et affectées en recettes du budget de l'Office d'Animation Touristique ;
- Décide que ce forfait pourra être appliqué pour la date du 21 juin 2026 mais également pour chaque événement qui justifierait la présence de stands permettant une petite restauration, de type food-truck afin d'améliorer l'offre d'animation proposée par l'Office d'Animation Touristique de Roquebrune-Cap-Martin.

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 29 avril 2026

AR Prefecture

006-344600952-20260429-D29_04_2026PT5-DE
Reçu le 04/05/2026

Auréline Mari,
Présidente.



Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Madame Auréline Mari.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Paola Bellaveglia Aillaud, Catherine Josseaux, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 6 – Objet : Choix d'un prestataire pour les feux d'artifices de l'été 2026

Dans le cadre de la décision du Comité de Direction de programmer deux feux d'artifices, le 13 juillet et le 14 août 2026, une consultation a été lancée et l'analyse des offres a été réalisée.

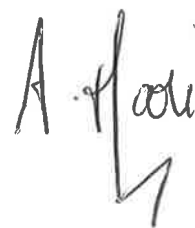
Il est proposé au Comité de Direction de prendre connaissance des conclusions de cette analyse, annexées aux présentes délibérations.

Après avoir pris connaissance du détail de l'analyse des offres, le Comité de Direction, à l'unanimité, décide :

- de confier l'organisation des spectacles pyrotechniques de l'été 2026 à la société PYRAGRIC pour un budget global de 47.000 euros TTC.

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 29 avril 2026

Auréline Mari,
Présidente.



AR Prefecture

006-344600952-20260429-D29_04_2026PT6-DE
Reçu le 04/05/2026

Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Madame Auréline Mari.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Paola Bellaveglia Aillaud, Catherine Josseaux, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 7 – Objet : Programmation des parades de l'été 2026

Dans le but de proposer deux parades estivales, un travail d'analyse, de comparaison des offres et de pré-sélection a été opéré.

Il est donc proposé au Comité de Direction de prendre connaissance des propositions de parades pour le lundi 13 juillet et le vendredi 14 août 2026. Ces animations se couplant avec les tirs des feux d'artifices.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction, à l'unanimité, décide :

De valider l'ensemble des propositions et budgets prévisionnels annexés sur les thématiques suivantes :

- « Roquebrune-Cap-Martin mène la revue » pour le 13 juillet
- « Le royaume de l'imaginaire » pour le 14 août

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 29 avril 2026

Auréline Mari,
Présidente.



AR Prefecture

006-344600952-20260429-D29_04_2026PT7-DE
Reçu le 04/05/2026

Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Madame Auréline Mari.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Paola Bellaveglia Aillaud, Catherine Josseaux, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 8 – Objet : Programmation de la Soirée Chill 2026

Le comité de direction est invité à prendre connaissance des propositions d'animations dans le cadre de la « Soirée Chill », programmée au Parc du Cap Martin le vendredi 7 août 2026.

Pour mémoire, ce concept, lancé en 2023, propose, le temps d'une soirée, de profiter, en famille ou entre amis, de l'ambiance propice à la détente, du Parc du Cap Martin.

Des espaces de restauration sont organisés avec le concours de food-trucks et de commerçants locaux pour proposer une offre de nourriture et de boisson. Le pique-nique est autorisé, une ambiance musicale lounge habite l'espace et des activités ludiques, créatives ou de détente sont proposées pour tous les âges.

Après avoir pris connaissance des animations proposées, le comité de direction, à l'unanimité, valide cette programmation ainsi que le budget prévisionnel annexé et confirme que la participation aux animations sera gratuite pour le public.

Le Comité de direction est également invité à se prononcer sur une participation financière des food-trucks partenaires pour cette soirée.

Conformément au second volet adopté dans le point N°5 de la présence séance, le comité de direction décide, à l'unanimité, d'appliquer le tarif forfaitaire de 50 € par exposant pour l'évènement dans les conditions définies au point N°5, à savoir, après signature d'une convention écrite justifiant de l'accord des parties et permettant l'émission d'avis de sommes à payer pour l'encaissement de ces recettes sur le budget de l'Office d'Animation Touristique de Roquebrune-Cap-Martin.

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 29 avril 2026

AR Prefecture

006-344600952-20260429-D29_04_2026PT8-DE Reçu le 04/05/2026
--

Auréline Mari,
Présidente.



Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Madame Auréline Mari.

Etaient présents :

Elus titulaires : Antonio Fochi, Paola Bellaveglia Aillaud, Catherine Josseaux, Nathalie Violi, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Martine Cesari, Christophe Cognet, Luc Gamel, Pierre Operto, Ghislain Poulain, Antide Viand, Marcel Viano.

Excusés : Isabelle McLoughlin, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 9 – Objet : Programmation du festival « La note verte » 2026
--

Conformément à la délibération du Comité de Direction en date du 11 février 2026, le Comité de Direction est invité à valider la poursuite du partenariat avec l'association « Green Music » pour la programmation de la 3^{ème} édition du festival « La note verte », les 4, 5 et 6 septembre 2026.

Le Comité de Direction est invité à prendre connaissance de la présentation du festival et du budget prévisionnel correspondant.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction, à l'unanimité, approuve la programmation et le budget prévisionnel proposés en annexe pour l'édition 2026 du festival « La note verte ».

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune-Cap-Martin le 29 avril 2026

Auréline Mari,
Présidente.



AR Prefecture

006-344600952-20260429-D29_04_2026PT9-DE Reçu le 04/05/2026
--